

Profitez d'un prix du kWh de gaz garanti sans hausse pendant toute la durée du contrat⁽²⁾
Pas de mauvaise surprise pendant la durée du contrat, vous avez de la visibilité sur votre prix (abonnement et prix du kWh énergie)

Descriptif de l'offre ActiVert Gaz¹⁾ pour les professionnels



L' Offre

Offre de marché de gaz naturel d'une **durée de 1,2 ou 3 ans**, réservée aux clients professionnels ayant une consommation de gaz naturel inférieure à 300 000 kWh/an.



Le Prix

Un **prix du kWh de gaz fourni par ENGIE fixe⁽²⁾** pendant toute la durée du contrat (hors Parts Acheminement, Obligations et Garanties d'Origine et hors taxes).



Le Vert

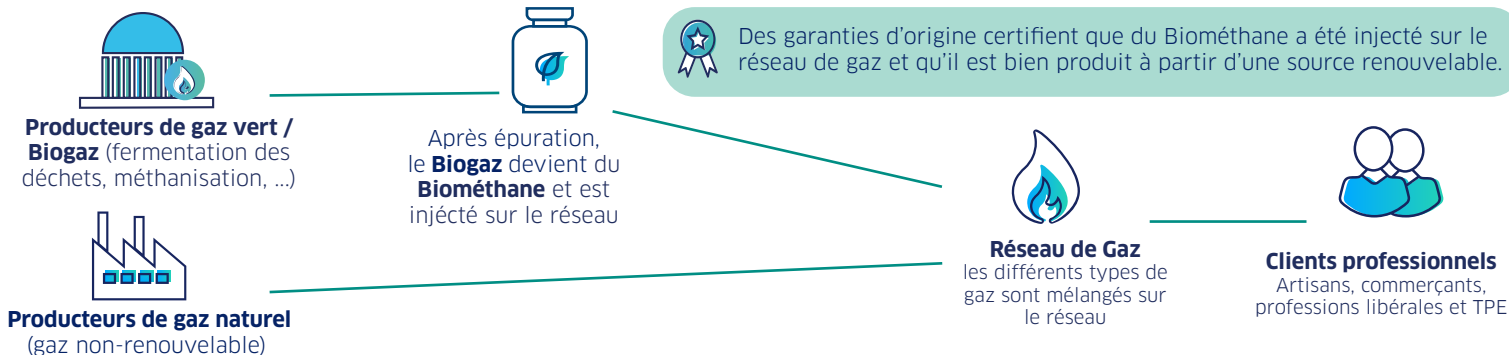
ENGIE achète l'équivalent de **10% de la quantité de gaz consommée par le Client** en gaz d'origine renouvelable pour la durée initiale du Contrat. **Des Garanties d'Origine** émises par des producteurs de Biométhane attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane.



En ce moment, bénéficiez d'une réduction jusqu'à -10% sur le prix du kWh pendant la 1ère année de votre contrat de 3 ans**.

Mieux comprendre le gaz vert et le mécanisme des Garanties d'Origine Biogaz

Que l'on injecte sur le réseau du gaz naturel ou du gaz vert, au final, le gaz livré au client est le même. ENGIE s'engage à acheter des garanties d'origine émises par des producteurs de gaz renouvelable, qui attestent que du gaz renouvelable est injecté sur le réseau, à hauteur de 10% de votre consommation.



Vous contribuez ainsi au développement des énergies renouvelables.

Gérez au quotidien votre énergie dans votre Espace Client

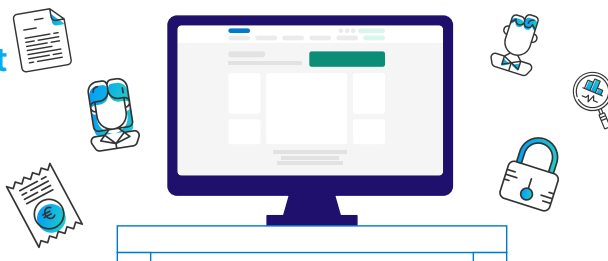
Espace sécurisé accessible en ligne 24h/24⁽³⁾ sur pro.engie.fr pour suivre vos consommations et factures, et activer vos e-services.

Modification de manière sécurisée, de vos données (contact, adresse, coordonnées bancaires..) **et de vos modes de paiement** (prélevement, mensualisation⁽⁴⁾, facturation mensuelle au réel⁽⁴⁾)

Facture électronique⁽⁵⁾ avec même valeur juridique qu'une facture en version papier. Vos **duplicata de factures** sont gratuits et téléchargeables à tout moment⁽³⁾.

Consultation à tout moment & Historique de conso

Un suivi de vos **consommations** et de vos **factures** associées pendant 5 ans.



La Facture Mensuelle au Réel,

Chaque mois, vous payez que ce que vous consommez réellement ! (service nécessitant un compteur communicant)

ENGIE répond aux questions que vous vous posez sur votre contrat et facture

Païement de vos factures

possible par prélèvement automatique à **date fixe** ou par carte bancaire via le Service Vocal Interactif, par chèque ou TIP **15 jours après la date d'émission de la facture**.



Reconduction automatique

pour la même durée que la durée initiale du contrat sauf indication contraire de votre part.

Résiliation

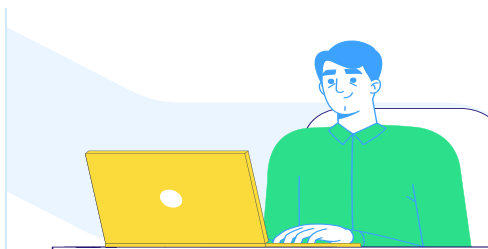
anticipée possible sous conditions, sans aucun frais à échéance du contrat.



PENSEZ-Y !

Le **prélèvement automatique** est une gestion de vos paiements sécurisée et simplifiée. Pas de dépôt de garantie avec ce mode de paiement.

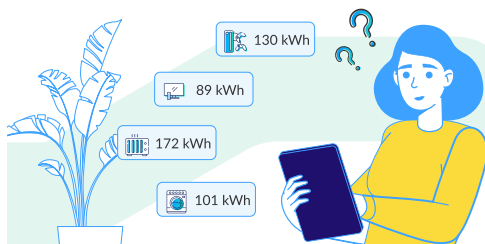
ENGIE à vos côtés pour mieux et moins consommer



Suivi Ma Conso

Un suivi et une visualisation de vos consommations d'énergie pour éviter les potentielles sorties de trésorerie.

Un pilotage de votre budget et de vos consommations depuis votre **Espace Client** (tableau de bord, des conseils utiles et écogestes).



M@ Relève Gaz

(si votre local n'est pas équipé de compteur communicant)

Une facturation au plus près de vos consommations de gaz naturel, grâce à la **transmission en ligne de vos relevés de consommation 4 fois/an**, avant l'édition de vos factures intermédiaires.



Le bilan économie d'énergie

Des conseils adaptés à votre situation pour diminuer votre consommation et connaître les aides disponibles.

Bilan gratuit réalisable en 10 minutes, en ligne sur notre site internet <https://pro.engie.fr>

**** Promotion :** La réduction de 10% sur le prix du kWh hors toutes taxes pendant la première année est valable pour la souscription d'un contrat de vente de gaz naturel ActiVert d'une durée de 3 ans, avant le 28/02/2025, en cas de changement de fournisseur pour les clients ayant une consommation comprise entre 4 000 kWh et 300 000 kWh/an. Réduction de 5% la première année en cas de mise en service pour les clients ayant une consommation comprise entre 4 000 kWh et 300 000 kWh/an. Non cumulable avec toute autre réduction.

(1) Offre Gaz Natural ActiVert : Offre de marché d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an. Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. Les Garanties d'origine de biogaz sont régies par les articles L.446-18 et suivants du code de l'énergie. Le Fournisseur garantit un prix sur la durée initiale du Contrat sans hausse du Prix du Gaz, hors Part Acheminement, hors Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes, et contributions de toute nature.

(2) Part Fourniture de gaz : n'inclut pas la Part Acheminement, ni la Part Obligations, ni la Part Garanties d'origine et est hors impôts, taxes et contributions de toute nature.

(3) Sauf période de maintenance de l'Espace Client.

(4) Service soumis au prélèvement automatique.

(5) L'accès à ce service est soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et au choix du prélèvement automatique.